



**ARRÊTÉ DU MAIRE n° 2020-1-43**  
**Portant permission de voirie**  
**autorisant l' installation d' une roulotte de chantier**  
**sur le parking haut de la gare de Sermaise**  
**pour réaliser des travaux en gare de Sermaise**

**Le Maire de la Commune de SERMAISE,**

- Vu les articles L.2211.1, L.2212.1, L.2213.1, L.2213.2, L.2213.4, du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Code de la Route et notamment l'article R.411 -8,
- Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière livre 16 quatrième partie, Huitième partie (signalisation temporaire).
- Vu la demande d'occupation de 4 places de stationnement sur le parking de la gare de Sermaise par Madame Carole NTSAME NDO, ingénieure Travaux, pour le compte de la SNCF en date du jeudi 11 juin 2020.

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1:** La SNCF représentée par Madame Carole NTSAME NDO, ingénieure travaux, est autorisée à installer une roulotte de chantier de 235 x 555 x 300 sur le parking haut de la gare de Sermaise pour réaliser des travaux en gare de Sermaise à partir du lundi 06 juillet 2020 et ce pendant 5 semaines.

**ARTICLE 2 :** La présente permission de voirie est valable, du lundi 06 juillet 2020 et ce pendant 5 semaines.

Madame le Maire et Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Saint-Chéron, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis et publié dans la forme accoutumée.

Fait à Sermaise, le 11 juin 2020

Le Maire  
Magali HAUTEFEUILLE

